

Liberté Égalité Fraternité



Subvention pour un congrès de l'ANEMF.

Conseil d'administration du 4 novembre 2024 Délibération 2024/11/CA-023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ; Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 31 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBERÉ,

- APPROUVE la demande de subvention d'un montant de 7 000 euros pour l'organisation du week-end de rentrée 2024 de l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France (ANEMF) par l'association des journées de formation toulousaines (AJT).

Toulouse le 4 novembre 2024,

La Présidente de l'université Toulouse III - Paul Sabatier,

Odile RAUZY

Date de transmission à la Rectrice de Région académique et publication :

21 novembre 2024

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 25 Nombre de voix défavorables : 3 Nombre d'abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0